

GUIDE À L'USAGE DES

DÉLÉGUÉS DE LA JEUNESSE

auprès des
Nations Unies





DELEÉC JEUN

Rédigé à l'intention des États Membres de l'ONU
par le Programme des Nations Unies pour la jeunesse/
Division des politiques sociales et du développement social
Département des affaires économiques et sociales (DAES)

QUESTIONS DE LA RESSE



AVANT-PROPOS
AVANT-PROPOS

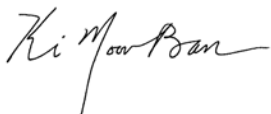


La créativité, l'énergie et la passion des jeunes sont indispensables si l'on souhaite relever les défis à l'échelle mondiale. À chaque fois que je passe du temps avec des jeunes — mon rôle me permet d'avoir le plaisir et l'honneur de rencontrer fréquemment des jeunes du monde entier —, je suis toujours impressionné par ce qu'ils apportent à leur communauté et inspiré par le discernement et le dévouement dont ils font preuve face aux problèmes qui constituent l'ordre du jour des Nations Unies. Les États Membres de l'Organisation ont également reconnu l'importance des jeunes dans le combat mené pour surmonter les épreuves que nous traversons aujourd'hui; l'Assemblée générale a décidé notamment de proclamer l'Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle, qui débutera le 12 août 2010.

L'un des principaux mécanismes permettant aux jeunes de participer aux travaux des Nations Unies est le Programme des délégués de la jeunesse. En incluant des jeunes dans les délégations nationales présentes aux réunions de l'ONU, les gouvernements leur donnent l'occasion de mieux apprécier les subtilités des négociations, la difficulté de parvenir à un consensus et la patience requise pour obtenir des avancées diplomatiques. Cette expérience enrichit les jeunes, quelle que soit la voie qu'ils choisissent dans la vie. De plus, les moments qu'ils passent à représenter la jeunesse de leur pays sur la scène internationale peuvent aussi inspirer et encourager d'autres jeunes à s'investir davantage dans leur pays, dans la vie politique de la société où ils évoluent, contrebalançant ainsi l'immense coût social qu'engendre l'exclusion de la jeunesse.

J'attache une grande importance au Programme des délégués de la jeunesse. Il montre la voie aux jeunes du monde entier et ouvre de nouvelles perspectives aux discussions de l'Assemblée générale. Cependant, certaines régions restent sous-représentées. J'invite les États Membres à redoubler d'efforts pour associer les jeunes et assurer une répartition géographique équitable.

La moitié de la population mondiale a moins de 25 ans. Il nous faut mettre à profit le dynamisme de la jeunesse du monde entier afin de résoudre les épineux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Ce guide a pour but d'inciter d'autres États Membres à soutenir la participation des jeunes aux réunions intergouvernementales et à permettre que les voix des jeunes de par le monde non seulement se fassent entendre, mais qu'elles appellent à l'action.



BAN Ki-moon

Secrétaire général de l'ONU



PREFACE

PREFACE



Les jeunes entre 15 et 24 ans représentent environ 18 % de la population mondiale actuelle, soit la plus grande cohorte de jeunes de l'histoire. De plus en plus, ils se mobilisent et influencent le dialogue concernant les politiques sociales, tant au niveau de leur communauté qu'au niveau mondial. De fait, la communauté internationale a reconnu combien leur contribution était bénéfique et pourrait l'être encore davantage si l'on associait des délégués de la jeunesse aux réunions et conférences des Nations Unies.

L'objectif du présent guide est de fournir aux États Membres des informations sur les délégués nationaux de la jeunesse à l'ONU et des conseils pratiques pour la mise en place de programmes à leur intention. Ce guide explique comment les jeunes peuvent prendre part aux travaux de leur délégation nationale et met en lumière la façon dont certains États membres ont permis aux jeunes de participer aux mécanismes intergouvernementaux de l'ONU.

Ce guide a été élaboré par le Programme de la jeunesse des Nations Unies qu'administre la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales. Le Programme occupe une place centrale dans le système des Nations Unies pour ce qui a trait à l'épanouissement de la jeunesse et aux questions liées aux jeunes, notamment au regard des domaines prioritaires définis dans le Programme d'action pour la jeunesse.

Le Programme vise en particulier à :

- Faire mieux connaître la situation des jeunes au plan mondial et faire reconnaître leurs droits et leurs aspirations;



-
- Promouvoir des politiques et programmes nationaux en faveur de la jeunesse ainsi que des dispositifs de coordination, qui font partie intégrante du développement économique et social, en liaison avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales; et
 - Renforcer la participation des jeunes aux processus de prise de décisions à tous les niveaux afin qu'ils contribuent davantage au développement national et à la coopération internationale
 - Favoriser la coordination entre les activités des organismes des Nations Unies relatives à la jeunesse en pilotant le réseau interinstitutions pour le développement de la jeunesse.

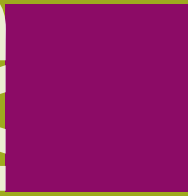
Grâce à l'information et aux exemples de différents pays qu'offre ce guide, nous formulons l'espoir que les gouvernements, tout autant que les jeunes, chercheront à multiplier les occasions données à la jeunesse de participer plus pleinement au dialogue sur les politiques de développement aux niveaux national et international.

Sha Zukang

*Secrétaire général adjoint
aux affaires économiques et sociales*

MATIÈRES

TABLER DES MATIÈRES



■ HISTORIQUE	1
■ POURQUOI DES DÉLÉGUÉS DE LA JEUNESSE ?	5
■ LE RÔLE D'UN DÉLÉGUÉ DE LA JEUNESSE	7
■ DÉLÉGUÉS DE LA JEUNESSE AUX NATIONS UNIES	9
■ Assemblée générale	9
■ Commission du développement social	10
■ Commission du développement durable	11
■ LE PROCESSUS DE SÉLECTION	13
■ AVANT LA RÉUNION INTERGOUVERNEMENTALE	17
■ Préparations	17
■ Procédure d'obtention d'un visa	18
■ AU RETOUR	21
■ PROFILS DE PAYS	23
■ Allemagne	24
■ Australie	29
■ Norvège	33
■ Pays-Bas	35
■ Roumanie	38
■ Suède	41
■ Suisse	44
■ Thaïlande	47
■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	51

HISTORIOUE

HISTORIOUE



Les États Membres des Nations Unies ont depuis longtemps reconnu que l'imagination, l'énergie et les idéaux des jeunes sont essentiels au développement à long terme des sociétés dans lesquelles ils vivent. En 1995, pour le dixième anniversaire de la première Année internationale de la jeunesse, les Nations Unies ont officiellement réaffirmé leur engagement vis-à-vis des jeunes en adoptant une démarche unifiée désignée sous le nom de Programme d'action mondial pour la jeunesse (WPAY — World Programme of Action for Youth). Ce Programme a, dans un premier temps, défini dix domaines prioritaires destinés à orienter les politiques et initiatives en faveur de l'épanouissement de la jeunesse. Consciente des évolutions majeures du début du XXI^e siècle en matière de développement national et international, l'Assemblée générale a ajouté cinq domaines prioritaires en 2007, à savoir la mondialisation, les technologies de l'information et de la communication, le VIH/sida, les conflits armés et les questions intergénérationnelles. Ces cinq domaines supplémentaires ont été précisés dans un additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse, adopté à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale en 2007 (voir encadré à la page 2).



PROGRAMME D'ACTION MONDIAL POUR LA JEUNESSE

Le Programme d'action mondial pour la jeunesse a été adopté par l'Assemblée générale en 1995 et élargi en 2007.

Il offre un cadre d'action et des directives concrètes pour des initiatives nationales et un appui international destinés à améliorer la situation des jeunes, eu égard aux 15 principaux thèmes prioritaires suivants :

- Éducation
- Emploi
- Faim et pauvreté
- Santé
- Environnement
- Toxicomanie
- Justice pour mineurs
- Activités de loisirs
- Filles et jeunes femmes
- Participation de la jeunesse à la société et à la prise de décisions
- Mondialisation
- Technologies de l'information et des communications
- VIH/sida
- Conflits armés
- Questions d'ordre inter-générationnel

Pour chaque domaine d'activité prioritaire, le Programme d'action mondial pour la jeunesse donne un aperçu des difficultés auxquelles se heurtent les jeunes et propose des mesures pour améliorer la vie de ces derniers. Il expose sommairement les modalités d'application du Programme d'action. Il est évident que les 15 domaines prioritaires sont interdépendants et chevauchent les domaines dans lesquels les organismes de l'ONU sont spécialisés et fournissent des conseils techniques et d'autres services aux gouvernements.

Le Programme d'action peut être consulté à l'adresse suivante : www.un.org/youth

Le Programme d'action mondial pour la jeunesse a pour objectif d'augmenter la qualité et la quantité des possibilités offertes aux jeunes pour une participation réelle, efficace et constructive à la société. Notamment, il invite les gouvernements à mettre davantage les jeunes à contribution dans les rencontres internationales en envisageant l'inclusion des représentants de la jeunesse dans leur délégation nationale à l'Assemblée générale (Résolution 50/81 de l'Assemblée générale, paragraphe 107).

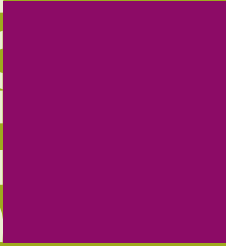
Cette invitation a été maintes fois réitérée dans les résolutions suivantes (52/83, 54/120, 56/117, 58/133, 59/148, 60/2, 62/126). Dans sa récente résolution 64/130 relative aux politiques et programmes en faveur de la jeunesse, adoptée en 2009, l'Assemblée générale :

Demande instamment aux États Membres d'envisager d'inclure des représentants des jeunes dans leur délégation lors de toutes ses délibérations, de celles du Conseil économique et social et de ses commissions techniques et lors des conférences des Nations Unies les concernant, le cas échéant, en ayant à l'esprit les principes d'égalité des sexes et de non-discrimination, et souligne qu'ils devraient être choisis suivant une procédure transparente, garantissant qu'ils sont habilités à représenter les jeunes dans leurs pays respectifs (paragraphe 17);

Souligne qu'il est nécessaire de mieux équilibrer la représentation géographique des jeunes, et encourage les États Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à verser des contributions au Fonds des Nations Unies pour la jeunesse, en vue de faciliter la participation de représentants des jeunes de pays en développement (paragraphe 18).

DÉLÉGUÉS D

POURQUOI DES DÉLÉGUÉS
DE LA JEUNESSE?



Le principe qui préside à la participation des jeunes aux travaux des Nations Unies est que, en termes de politiques et de programmes, cela permet de mieux répondre aux problèmes auxquels sont en proie les jeunes d'aujourd'hui. Les Nations Unies reconnaissent que, partout dans le monde, la jeunesse représente à la fois une ressource humaine considérable pour le développement et un élément clé des transformations sociales, du développement économique et de l'innovation technologique. Là où les jeunes ont participé sans restriction dans leur communauté, ils se sont révélés être une force vive profonde pour l'évolution de la société. Les jeunes qui poursuivent des activités positives comme du travail d'intérêt général ont moins de chances d'avoir des comportements à risque. Au-delà de leur contribution substantielle, les jeunes apportent aussi une perspective unique qui doit être prise en considération.

Intégrer des jeunes dans les délégations officielles aux réunions intergouvernementales non seulement enrichit le débat et la concertation sur les politiques, mais aussi renforce les canaux de communication et la coopération entre les gouvernements et la jeunesse. Être à l'écoute des jeunes et en faire des partenaires à part entière dans les processus décisionnels peut aider les gouvernements à adopter des politiques et des programmes plus rationnels et plus légitimes, surtout pour ce qui est des questions touchant à la jeunesse.

En rentrant dans leur pays, les jeunes délégués souvent s'emploient à faire avancer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales en faveur de la jeunesse et incitent les autres jeunes à participer davantage au développement de leur communauté et de leur pays. D'autre part, ils sensibilisent les jeunes de leur pays et leur font connaître les activités de l'ONU, ce qui fait d'eux des acteurs importants de la promotion des objectifs et des principes de l'Organisation.

Plusieurs États Membres incluent régulièrement des représentants de la jeunesse dans leur délégation nationale aux Nations Unies, et ils sont tous les ans plus nombreux. Pour consulter la liste des pays qui ont eu des délégués de jeunes dans le passé et pour plus d'informations, veuillez consulter le site suivant : <http://www.un.org/esa/socdev/unyin/youthrep.htm>

DÉLÉGUÉS D

**LE RÔLE D'UN DÉLÉGUÉ
DE LA JEUNESSE**



Le rôle d'un délégué de la jeunesse aux réunions intergouvernementales des Nations Unies varie d'un pays à l'autre. Il est généralement défini par l'autorité chargée du développement de la jeunesse dans un pays, en collaboration avec le Ministère des affaires étrangères (ou son équivalent) et la Mission permanente du pays auprès de l'ONU. D'ordinaire, les représentants des jeunes participent à l'Assemblée générale et/ou aux commissions techniques du Conseil économique et social. Ils font part de leurs suggestions à leur délégation sur les questions liées à la jeunesse et participent aux travaux généraux des délégations en assistant à de multiples réunions et négociations officielles, ainsi qu'en contribuant aux comptes rendus des débats généraux et à l'établissement de rapports. Il est fréquent qu'à leur retour dans leur pays les délégués de la jeunesse se rendent dans des écoles, des universités, des organisations de jeunes et autres organisations de la société civile pour faire partager leurs expériences avec d'autres jeunes.



DÉLÉGUÉS

**DÉLÉGUÉS DE LA JEUNESSE
AUX NATIONS UNIES**



Les délégués de la jeunesse peuvent participer à plusieurs réunions intergouvernementales des Nations Unies. La plupart des délégués participent à l'Assemblée générale, mais certains assistent également aux commissions techniques du Conseil économique et social.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Chaque pays fixe le laps de temps que les représentants des jeunes passeront à l'Assemblée générale de l'ONU. Certains pays leur permettent d'être présents pendant toute la durée de l'Assemblée générale, qui siège habituellement de septembre à la mi-décembre. Toutefois, de toutes les activités d'un délégué de la jeunesse, l'aspect le plus important est en général le travail de la Troisième Commission, instance de l'Assemblée générale qui délibère sur les questions sociales, culturelles et humanitaires. Devant la Troisième Commission, les délégués de la jeunesse font régulièrement, au nom de leur gouvernement, des interventions sur les problèmes qui préoccupent les jeunes.

Les sujets ayant trait à la jeunesse relèvent du point de l'ordre du jour intitulé « développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille ». En général ce point est examiné par la Troisième



Commission au mois d'octobre. Néanmoins, ceci est sujet à modification, en fonction des programmes de travail annuels adoptés par les États Membres. L'ordre du jour de l'Assemblée générale, dont celui de la Troisième Commission, est habituellement disponible vers la fin de l'été à l'adresse suivante : <http://www.un.org/ga>

Très souvent les représentants de la jeunesse entretiennent des contacts avec des représentants d'autres pays de façon à échanger l'information et à mettre leur expérience à bon usage. Il se peut qu'on les invite à prendre la parole lors de manifestations parallèles ou de tables rondes organisées par leur Mission, le Secrétariat de l'ONU, ou les organisations non gouvernementales. Ces dernières années, les délégués de la jeunesse ont aussi organisé conjointement des manifestations parallèles sur des questions d'intérêt mondial pour le développement de la jeunesse.

Dès l'arrivée des délégués de la jeunesse, il est recommandé que la Mission leur fasse un bref exposé précisant leur rôle au sein de la délégation. Par ailleurs, le Programme d'action mondial pour la jeunesse de l'ONU fournit une initiation au système des Nations Unies ouverte à tous les représentants nationaux de la jeunesse.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La Commission du développement social est une commission technique du Conseil économique et social. Cette instance est chargée du suivi et de l'exécution de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et se réunit tous les ans en février pendant environ une semaine et demie. Elle traite de thèmes clés du développement social, tels que la pauvreté, l'emploi et l'intégration sociale; et la question de la jeunesse entre dans le cadre de cette dernière rubrique. La Commission fonctionne sur des cycles de deux ans, qui comprennent une session d'examen et une session directive. Chaque année la Commission dresse le bilan des plans et programmes d'action qui se rapportent à la situation des groupes sociaux, y compris les jeunes. Traditionnellement, une résolution

concernant la jeunesse est adoptée tous les deux ans. D'une manière générale, les jeunes délégués sélectionnés pour l'Assemblée générale participent également à la Commission du développement social, car les travaux de ces deux instances sont intimement liés.

L'ordre du jour de la Commission du développement social peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/socdev/csd/index.html>

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Commission du développement durable examine les progrès de la mise en œuvre d'Action 21 et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et fournit des directives générales pour le suivi du Plan de mise en œuvre de Johannesburg aux niveaux local, national, régional et international. La Commission se réunit à New York une fois par an, en mai, pendant deux semaines, et y sont admis protagonistes gouvernementaux et non gouvernementaux. Les jeunes peuvent participer soit en tant que membres de la délégation officielle de leur pays, soit en tant que représentants d'une ONG (organisation non gouvernementale) par l'entremise du grand groupe des enfants et des jeunes. Ces dernières années, la présence de jeunes dans les délégations gouvernementales s'est accrue. Les ONG participantes doivent être dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, y compris celles qui sont accréditées et inscrites sur la liste de la Commission du développement durable. Les grands groupes peuvent prendre part au dialogue, mettre au point des déclarations coordonnées, par l'intermédiaire des différents groupes, et se faire les avocats de causes particulières. Le groupe des jeunes est un réseau international d'animateurs de mouvements de jeunes provenant de centaines d'organisations du monde entier, qui fait remonter plus facilement les idées des jeunes à la Commission, grâce au grand groupe des enfants et des jeunes, dans la phase préparatoire de la Commission et tout au long de la session.

L'ordre du jour de la Commission du développement durable peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd-index.shtml>

PROCESUS LE PROCESUS DE SELECTION



Le processus de sélection des délégués de jeunes varie selon les pays. Il est fréquemment dirigé par l'autorité gouvernementale directement responsable de la jeunesse (par exemple le Ministère de l'éducation, le Département de la jeunesse et des sports, le Ministère des affaires culturelles et sociales, ou leur équivalent). Étant donné que les délégués représentent la jeunesse de leur pays, les délégués précédents ont souligné l'importance de recourir à une procédure transparente pour choisir une personne représentative, souvent en faisant participer les jeunes à la décision. Dans de nombreux cas, la procédure est coordonnée par le Conseil national de la jeunesse ou une structure similaire en mesure de transmettre l'information à un public varié et d'instaurer une évaluation par les pairs. D'ailleurs, la participation de structures pour jeunes bien établies assure une continuité. Dans d'autres cas, le Ministère compétent diffuse un appel à candidatures, puis établit une liste de candidatures à examiner collectivement et/ou sélectionne les candidats qui subiront un entretien devant des représentants du gouvernement et des organisations de jeunes. Dans plusieurs pays, les délégués précédents sont associés à la prise de décisions, parce que leur expérience leur permet de savoir quelles capacités et connaissances sont requises pour être un bon représentant de la jeunesse.

Comme les jeunes délégués sont censés inspirer les résolutions et autres recommandations relatives aux politiques et programmes en faveur des jeunes, les délégués les plus efficaces sont ceux qui connaissent bien les politiques nationales actuelles en faveur de la jeunesse, qui ont des liens avec des organisations, structures ou réseaux de jeunes de leur pays et qui sont conscients des grands problèmes qui se posent à leur génération. De plus, il importe que les délégués sélectionnés maîtrisent l'anglais élémentaire pour pouvoir communiquer lors des réunions intergouvernementales.

L'intégration d'un représentant de la jeunesse dans une délégation nationale à une réunion intergouvernementale des

Nations Unies suppose coopération et coordination au niveau intragouvernemental. Une fois que le ou les délégués ont été choisis, leur nom est transmis au Ministère des affaires étrangères (ou l'équivalent), puis à la Mission permanente du pays auprès de l'ONU. Il convient également d'informer le Programme d'action mondial pour la jeunesse, à youth@un.org, de sorte que le délégué des jeunes soit convenablement aiguillé vers les sources d'informations, épaulé dans sa découverte des activités des Nations Unies et informé des événements conjoints avec les autres délégués sélectionnés.

Pour que les représentants de la jeunesse aient suffisamment de temps pour se préparer, et ainsi tirer le meilleur parti de leur participation aux Nations Unies, il est recommandé que la sélection se fasse bien avant la tenue de la réunion intergouvernementale. L'idéal serait de sélectionner le délégué au moins six mois avant la réunion.

Les dispositions logistiques concernant les jeunes délégués sont généralement réglées par le Ministère des affaires étrangères ou la Mission permanente, qui sont accoutumés à faire venir leurs ressortissants pour des fonctions à l'ONU. Les dépenses connexes sont supportées par le gouvernement, soit entièrement, soit partiellement. On peut aussi demander au délégué de réunir les fonds nécessaires à sa participation. Pour donner suite à la demande de l'Assemblée générale dans sa résolution 64/130, il se peut que les gouvernements souhaitent verser des contributions au Fonds des Nations Unies pour la jeunesse en vue de soutenir la participation de représentants des jeunes, en particulier de pays en développement

Pour de plus amples renseignements sur la manière dont les différents pays choisissent les représentants de leur jeunesse, voyez les profils de pays aux pages 23 à 48.



AVANT LES

AVANT LES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES



PRÉPARATIONS

Avant d'assister aux réunions intergouvernementales, il est bon que les jeunes délégués se familiarisent avec les travaux des Nations Unies en matière d'épanouissement de la jeunesse. Il est judicieux d'examiner les récentes résolutions relatives aux jeunes et les rapports du Secrétaire général sur les mêmes sujets. Toutes ces informations sont accessibles sur le site Web du Programme d'action mondial pour la jeunesse de l'ONU à l'adresse : www.un.org/youth ou sur demande à : youth@un.org. Il est également très utile de contacter d'anciens délégués de la jeunesse afin d'en savoir plus sur leur expérience.

Souvent, les délégués de la jeunesse sont conviés dans leur pays à une séance d'information, supervisée par le Ministère de la jeunesse ou une autorité analogue responsable du développement de la jeunesse. Parfois, les délégués organisent des activités, des débats publics ou en ligne, des consultations, des visites d'écoles ou d'autres types d'animations afin de mieux faire connaître leur rôle de représentant national de la jeunesse. Dans certains pays, le délégué doit voyager dans le pays de façon à rassembler des informations sur les sentiments et opinions des jeunes. Pour avoir des exemples d'actions entreprises par les délégués de jeunes du monde entier avant les réunions intergouvernementales, veuillez consulter les profils de pays qui figurent dans ce guide.

La plupart du temps, un conseil national de la jeunesse ou une organisation du même genre organise une réunion préparatoire pour tous les représentants nationaux des jeunes d'une région donnée qui participeront à l'Assemblée générale. Ces dernières années, par exemple, le Forum européen de la jeunesse a organisé une réunion préparatoire à l'intention des délégués européens. Les délégués d'autres régions du monde ont participé en utilisant les discussions en ligne. L'objectif de la réunion préparatoire est de préparer

les jeunes délégués à leur mission à l'Assemblée générale et leur faire rencontrer d'autres représentants des jeunes. Certains gouvernements appuient cette initiative, soit financièrement, soit en incorporant ces activités à leur programme.

PROCÉDURE D'OBTENTION D'UN VISA

La procédure d'obtention des visas diffère selon les pays. Dans la plupart des cas, le Ministère des affaires étrangères ou la Mission permanente du pays auprès des Nations Unies écrit une lettre de recommandation pour les délégués retenus, qui peut être utilisée pour la demande de visa. Parfois la procédure prend seulement une semaine; mais la plupart du temps, il faut compter beaucoup plus longtemps, ce qui explique l'importance de sélectionner les délégués bien avant la réunion gouvernementale.





AU RETOUR
AU RETOUR
AU RETOUR



De retour des réunions intergouvernementales des Nations Unies, la plupart des délégués de la jeunesse rédigent un rapport qu'ils présentent aux divers Ministères du gouvernement et/ou font des exposés devant les Départements concernés. Dans certains cas, ils lancent des actions de communication semblables à celles qu'ils ont menées avant leur séjour à New York, pour faire partager leur expérience à d'autres jeunes par le truchement des mouvements de jeunes, des écoles, d'émissions de radios et d'autres médias.

Certains délégués restent en contact avec leur gouvernement pour participer à la mise en œuvre du Programme mondial d'action pour la jeunesse ou pour prêter leur concours à des programmes et projets gouvernementaux s'y rattachant. Il est aussi très souhaitable que les délégués à leur retour s'impliquent dans la préparation et l'information des nouveaux délégués.



PROFILS DE PROFILS DE PAYS



Les pays qui envoient des représentants de la jeunesse aux réunions intergouvernementales des Nations Unies appliquent des modalités différentes en ce qui concerne leur programme national pour les délégués. Dans cette section, plusieurs programmes nationaux sont présentés en détail, afin de mieux faire comprendre la façon dont peut être mis sur pied un programme de délégués de la jeunesse. Les programmes ici présentés sont opérationnels depuis au moins trois années consécutives et la procédure de sélection a démontré son efficacité et pourrait servir d'exemple à des programmes de délégués naissants. Tout pays qui cherche à créer un tel programme devra cependant l'adapter aux spécificités locales.



ALLEMAGNE

Existe depuis :

1999

Envoie des délégués de la jeunesse à :

L'Assemblée générale des Nations Unies, la Commission du développement social, la Commission du développement durable

Appel à candidatures :

Début novembre

Nombre de délégués :

4 (deux délégués à l'Assemblée générale, qui en général participent aussi à la Commission du développement social, et deux délégués à la Commission du développement durable)

Durée du mandat :

1 an pour l'Assemblée générale.

Les délégués de la jeunesse sont sélectionnés fin janvier/début février

Pour la Commission du développement durable, un délégué doté d'un mandat de deux ans est sélectionné chaque année en août/ septembre si bien que la délégation allemande comprend toujours un délégué expérimenté et un nouveau

Critères de candidature :

- Avoir entre 18 et 25 ans
- Parler couramment anglais
- De préférence avoir une expérience avec les jeunes
- Être en mesure de consacrer une grande partie de son temps à la fonction de représentant de la jeunesse

PROCESSUS DE SÉLECTION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Le processus de sélection est organisé par le Conseil national de la jeunesse allemand (DNK – Deutsches Nationalkomitee für internationale Jugendarbeit) et l'Association allemande pour les Nations Unies (DGVN – Deutsche Gesellschaft für die Vereinten Nationen). Suite à un appel à candidatures, les candidats intéressés envoient une lettre de motivation et un CV. Les candidats présélectionnés ont deux semaines pour traiter par écrit des questions liées aux jeunes qui sont débattues aux Nations Unies. En règle générale, les questions sont tirées du dossier qui accompagne

le Programme d'action mondial pour la jeunesse. Environ 12 candidats sont ensuite sélectionnés pour un entretien téléphonique portant sur des questions générales, à la fois en allemand et en anglais, concernant le/la candidat(e), ses motivations et sa connaissance des Nations Unies et du Programme d'action mondial pour la jeunesse. Six candidats sont retenus pour une sélection finale qui se déroule à Berlin sur deux jours. Cette dernière étape consiste en des entrevues et des mises en situation. Les deux délégués de la jeunesse sont alors choisis conjointement par le Ministère fédéral des affaires étrangères et le Ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse.

AVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Les délégués de la jeunesse vont dans tout le pays voir des projets locaux pour les jeunes, rendre visite à des organisations de jeunes, des écoles, des universités, des partis politiques, des ONG, assister à des conférences types des Nations Unies et à des conférences d'experts, visiter des centres éducatifs pour jeunes défavorisés et se rendre à d'autres manifestations de jeunes. L'objectif principal est d'engager un vaste processus de consultations qui permette aux jeunes allemands d'exprimer leurs idées et leurs revendications, et de partager des informations sur leur vie. Parallèlement, les délégués informent les jeunes allemands sur l'action des Nations Unies. Pendant cette tournée, les représentants des jeunes assistent à des ateliers, font des discours et prennent part à des réunions-débats. Ils s'entretiennent avec des membres du Ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse et du Ministère fédéral des affaires étrangères afin de découvrir les activités de ces institutions et d'établir des contacts avec leur personnel.

Il est essentiel d'avoir des contacts avec les délégués précédents, de passer plusieurs jours avec eux pour qu'il y ait transfert de connaissances. De plus, les délégués se préparent en faisant de sérieuses recherches de base. Il s'agit de lire les résolutions, les rapports du Secrétaire général et

les déclarations de position nationales des associations de jeunes, et de rassembler les propositions collectées lors du périple. Les délégués assistent également à une réunion préparatoire à l'intention des délégués de jeunes, organisée par le Forum européen de la jeunesse, et participent à des discussions en ligne avec d'autres jeunes délégués. Au cours des trois dernières années, fréquemment les délégués ont interrompu leurs études ou leur travail pendant six mois afin que le programme produise les meilleurs résultats possibles.

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Les délégués des jeunes allemands servent de conseillers à leur délégation nationale. À titre personnel, ils font un discours devant la Troisième Commission de l'Assemblée générale au nom de la jeunesse allemande et assistent à des consultations informelles sur les résolutions relatives aux jeunes. Par ailleurs, ils organisent des activités parallèles à la Mission allemande, et prennent part à diverses rencontres. Les délégués assistent habituellement à l'Assemblée générale pendant trois semaines. En général, les jeunes délégués à l'Assemblée générale participent aussi à la Commission du développement social, qui se tient au début de février.

AU RETOUR : Une fois rentrés dans leur pays, les représentants de la jeunesse rendent compte au Parlement national des décisions de l'Assemblée générale et indiquent les mesures à prendre dans le contexte national en matière de politique pour la jeunesse. Ils rendent également compte au Conseil national de la jeunesse et à ses organisations membres ainsi qu'à l'Association allemande pour les Nations Unies. Enfin, ils transmettent les connaissances qu'ils ont acquises aux futurs délégués.

FINANCEMENT : Le voyage et le logement pour la dernière étape de sélection sont pris en charge par la Commission nationale allemande pour les activités internationales en faveur de la jeunesse (DNK) et l'Association allemande pour les Nations Unies (DGVN). Durant le périple à travers le pays, les organisations invitantes assument les frais de voyage et

d'hébergement si nécessaire. D'autre part, les délégués allemands collectent des fonds pour des activités et animations spéciales. La participation à la réunion préparatoire organisée par le Forum européen de la jeunesse est prise en charge par le Conseil national de la jeunesse et le Forum. Le voyage et l'hébergement des délégués lors de l'Assemblée générale sont remboursés par la DNK et la DGVN.

CONTACTS : Pour en savoir plus sur la procédure de sélection et le programme allemand des délégués de la jeunesse, veuillez consulter le site à l'adresse suivante : www.jugenddelegierte.de

DÉLÉGUÉS DE LA JEUNESSE ALLEMANDS À LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme des délégués de la jeunesse allemands à la Commission du développement durable est supervisé par le Conseil fédéral de la jeunesse (DBJR), avec le ferme appui du Ministère de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sûreté nucléaire. Après un appel à candidatures qui a lieu à la fin de l'été, les candidats intéressés adressent leur lettre de motivation et leur CV au DBJR. Les candidats présélectionnés sont invités à subir un entretien en personne, à la suite duquel les délégués sont choisis. Les délégués à la Commission du développement social en général ne font pas de tournée dans le pays avant la Commission de développement social, mais sont tenus d'avoir des contacts avec toutes les associations de jeunes d'Allemagne afin d'incorporer leurs suggestions dans une note, élaborée collectivement, exposant la position de la jeunesse allemande, en vue des discussions à la Commission du développement social.

À la Commission du développement social, les représentants de la jeunesse allemande font partie de la délégation officielle et sont membres du grand groupe des enfants et des jeunes.

À leur retour, les jeunes délégués entreprennent un périple dans leur pays pendant l'été avec les délégués de la jeunesse à l'Assemblée générale pour débattre avec les jeunes des sujets abordés à la Commission du développement social.

Normalement, les délégués de la jeunesse assistent à la Commission du développement social pendant deux semaines et reçoivent des fonds du Ministère de l'environnement. Ces dernières années, le Gouvernement allemand a également financé la participation de deux délégués de jeunes africains à la Commission du développement social.

AUSTRALIE

Existe depuis :

1999

Envoie des délégués de la jeunesse à :

L'Assemblée générale des Nations Unies

Date de l'appel à candidatures :

Fin octobre

Nombre de délégués :

1

Durée du mandat :

1 an, à partir de la fin mars

Demande de visa :

Visa G2, accompagné d'une lettre de recommandation de la Mission australienne auprès de l'ONU

Critères de candidature :

- Avoir entre 16 et 24 ans
- Être passionné par l'autonomisation et la participation des jeunes
- Posséder de solides connaissances sur les Nations Unies et les affaires internationales
- Bien connaître le secteur de la jeunesse en Australie
- Avoir une expérience dans le domaine des médias, des activités de sensibilisation et de la concertation
- Pouvoir consacrer toute l'année à voyager dans le pays et à participer à l'Assemblée générale de l'ONU

PROCESSUS DE SÉLECTION : Le processus de sélection est organisé par la United Nations Youth Association of Australia (UNYA) et comprend quatre étapes. En premier lieu, il convient de manifester son intérêt. L'UNYA publie le poste et habituellement reçoit environ 200 demandes par an pour lesquelles les candidats doivent rédiger des réponses brèves à des questions portant sur la mobilisation de la jeunesse et les relations internationales. Lors de la deuxième étape, les candidats présélectionnés doivent faire montre de créativité et, ce qui est décisif, exposer par écrit ce qu'ils peuvent apporter à la fonction de représentant de la jeunesse. Troisième

mement, les candidats retenus lors de la deuxième phase sont conviés à un entretien au cours duquel ils sont interrogés sur leur expérience dans le domaine des médias, de la sensibilisation, de la concertation et de leur action auprès de jeunes. Les entretiens sont enregistrés dans chaque État et Territoire australien, puis visionnés par les responsables nationaux de l'UNYA. À partir de ces entretiens enregistrés, l'UNYA retient cinq candidatures qui sont étudiées par le Département des affaires étrangères et du commerce du Gouvernement australien. Pour la dernière étape, le Département des affaires étrangères et du commerce sélectionne et avalise le choix du meilleur délégué. L'UNYA apporte un soutien aux jeunes délégués pour les échanges de vues et activités de sensibilisation dans le pays, alors que le Département des affaires étrangères et du commerce leur apporte un soutien pour leurs travaux à l'Assemblée générale.

AVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Le délégué de la jeunesse jouit d'une grande visibilité dans la communauté des jeunes australiens et entreprend une tournée de consultations de cinq mois dans les États et Territoires australiens. L'objectif est de cerner les préoccupations locales et mondiales de la jeunesse australienne.

Au cours de ce voyage, le délégué anime des activités éducatives nombreuses et variées, notamment pour informer les jeunes sur les processus politiques nationaux et internationaux. Il s'agit, par exemple, de faire prendre conscience aux jeunes des moyens dont ils disposent pour communiquer leurs idées au Gouvernement australien et pour défendre les objectifs des Nations Unies. Le délégué fournit également aux jeunes les outils et l'information sur la manière de s'investir dans des campagnes locales et mondiales.

Un aspect capital de la mission du délégué est de faire participer les jeunes sans voix à la communauté, c'est-à-dire les jeunes marginalisés et issus de milieux défavorisés. À travers cette action, le représentant de la jeunesse s'attache à rehaus-

ser l'estime de soi des jeunes, en faisant des interventions pour susciter la motivation et des ateliers pour inciter à la participation des jeunes.

Pendant ce périple, le délégué noue des liens forts avec les membres du Gouvernement national, en particulier du Ministère de la jeunesse, avec les gouvernements des États et d'autres acteurs politiques.

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Le représentant de la jeunesse australienne travaille au sein de la Mission permanente d'Australie auprès de l'ONU de la mi-septembre au début décembre. Sa principale responsabilité est d'exprimer la voix des enfants et des jeunes australiens dans les réunions et manifestations de l'Assemblée générale. Ceci se traduit, entre autres, par une déclaration devant la Troisième Commission de l'Assemblée générale, qui s'appuie sur les constatations faites lors de la tournée dans le pays. Le délégué contribue aussi à négocier les résolutions de la Troisième Commission au nom de la Mission australienne, a la possibilité d'organiser des activités parallèles pour les délégations et concourt à intensifier la participation des jeunes au sein des organismes et institutions de l'ONU.

AU RETOUR : Le suivi des actions accomplies en Australie et à l'Assemblée générale est l'une des fonctions primordiales du délégué. Cela consiste en un « voyage-compte rendu » destiné à mettre en place un ample processus d'évaluation et de soutien aux organisations gouvernementales et non gouvernementales pour l'exécution des résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Le représentant de la jeunesse organise des ateliers de formation et des débats susceptibles de mobiliser des publics de jeunes variés en vue de les informer, en particulier ceux qu'il a rencontrés durant son voyage à travers le pays, sur la manière dont ils ont été représentés à l'Assemblée générale.

FINANCEMENT : Le Gouvernement australien s'occupe de l'hébergement pendant l'Assemblée générale et en assume la

charge. Tous les autres frais, y compris le voyage dans le pays et les billets d'avion, sont remboursés par les fonds que le/la délégué(e) a recueillis.

CONTACTS : Pour en savoir plus sur la procédure de sélection et le programme australien des délégués de la jeunesse, veuillez contacter le vice-président national de l'UNYA pour la représentation de la jeunesse à l'adresse suivante : vp youthrep@unya.org.au ou consulter le site suivant : www.youthrep.org.au

NORVÈGE

Existe depuis :

1971

Envoie des délégués à :

L'Assemblée générale des Nations Unies

Appel à candidatures :

Début février

Nombre de délégués :

2

Durée du mandat :

1 an. Les délégués de la jeunesse sont sélectionnés au début de mars

Critères de candidature :

- Être désigné par une organisation de jeunes
- Avoir déjà travaillé avec des organisations de jeunes
- Avoir 26 ans ou moins

PROCESSUS DE SÉLECTION : Le processus de sélection est organisé par le Conseil norvégien des enfants et des jeunes (LNU). En réponse à l'appel à candidatures, les organisations de jeunes de Norvège peuvent proposer des candidats. L'un des candidats est choisi parmi l'une des organisations de jeunes affiliées aux partis politiques, par roulement, et l'autre délégué est choisi parmi les autres organisations de jeunes. Les candidats désignés doivent envoyer leur CV et une lettre de motivation indiquant ce que le candidat ferait en tant que représentant de la jeunesse s'il était sélectionné, ainsi que la proposition de candidature que l'organisation a adressée au LNU. Les meilleurs candidats sont ensuite convoqués pour un entretien conduit par un membre du personnel et un membre du conseil d'administration du LNU. À l'issue de ces entretiens, deux candidat(e)s sont recommandé(e)s au LNU, à qui appartient la décision finale.

AVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Les délégués de la jeunesse participent au groupe de travail des Nations Unies du Conseil norvégien des enfants et des jeunes et prennent part aux réunions du conseil d'administration afin de s'informer sur ses activités. Ils rencontrent aussi des membres du

Ministère des affaires étrangères, d'anciens délégués de la jeunesse et diverses personnalités politiques. Ils participent également à la réunion préparatoire organisée par le Forum européen de la jeunesse.

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Les jeunes délégués sont membres officiels de leur délégation nationale. Ils font une déclaration devant la Troisième Commission de l'Assemblée générale et s'expriment au nom de la Norvège lors des consultations informelles sur les résolutions relatives à la jeunesse. Les délégués de la jeunesse assistent à l'Assemblée générale pendant deux semaines.

AU RETOUR : Les délégués rédigent un rapport pour le Conseil norvégien de l'enfance et de la jeunesse. Par ailleurs, ils partagent leur expérience avec des mouvements de jeunes de toute la Norvège.

FINANCEMENT : La plupart des dépenses du jeune délégué sont prises en charge par le Ministère norvégien des affaires étrangères. Environ 10 % des dépenses totales sont assumés par le LNU.

CONTACTS : Pour en savoir plus sur la procédure de sélection et le programme norvégien des délégués de jeunes, veuillez consulter le site du Conseil norvégien de l'enfance et de la jeunesse à l'adresse suivante : www.lnu.no

PAYS-BAS

Existe depuis :

1970

Envoie des délégués à :

L'Assemblée générale des Nations Unies, la Commission du développement social, la Commission du développement durable et au Forum de la jeunesse organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Appel à candidatures :

Début août

Nombre de délégués :

5 (deux pour l'Assemblée générale et la Commission du développement social, deux pour la

Commission du développement durable et un pour l'UNESCO)

Durée du mandat :

2 ans pour l'Assemblée générale, la Commission du développement social et la Commission du développement durable et 1 an pour l'UNESCO. Pendant la première année, les délégués jouent un rôle actif en assistant aux réunions intergouvernementales et en travaillant sur des projets nationaux. Durant la seconde année, ils servent de parrains et soutiennent les délégués suivants

Critères de candidature :

Avoir entre 18 et 25 ans

Demande de visa :

Visa G2

PROCESSUS DE SÉLECTION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

: Le processus de sélection est organisé par le Conseil national de la jeunesse hollandais (DNYC). Suite à un appel à candidatures, les candidats intéressés envoient leur CV et répondent à quelques questions en ligne sur ce qu'ils feraient s'ils étaient sélectionnés comme représentants de la jeunesse. En septembre, le DNYC sélectionne 16 jeunes gens pour la deuxième phase. Celle-ci consiste en un débat où des groupes de quatre personnes débattent l'un contre l'autre sur différents sujets. Les six meilleurs débatteurs sont choisis par un jury composé d'un ancien délégué de la jeunesse

et de représentants du Ministère des affaires étrangères ou de l'Association hollandaise pour les Nations Unies. Dans la troisième phase, les six jeunes sélectionnés concourent l'un contre l'autre selon un système d'élections qui dure une semaine. Tout le monde aux Pays-Bas peut voter par Internet, ou bien par bulletin papier ou par SMS. Les trois candidats qui obtiennent le plus de voix sont retenus pour l'épreuve finale. Celle-ci a lieu le 24 octobre, Journée des Nations Unies. Les trois finalistes débattent et tentent de recueillir le plus de voix possible. Par l'intermédiaire du DNYC, chaque finaliste reçoit une petite somme d'argent pour sa campagne, qui implique des tracts, des articles dans les journaux et des affiches. Les gens peuvent voter soit en personne lors de la finale, soit par SMS. Le vainqueur est celui/celle qui obtient le plus de voix; il/elle devient le nouveau délégué de la jeunesse.

AVANT LA RÉUNION INTERGOUVERNEMENTALE : Le représentant des jeunes voyage dans tout le pays pour rencontrer d'autres jeunes, assister à des conférences organisées par le Ministère des affaires étrangères, participer à des débats et faire des interventions à des conférences. Il reçoit également un appui du délégué plus chevronné, lit des documents de référence et prend part, en ligne, à des échanges de vues préparatoires avec d'autres jeunes délégués. Par ailleurs, il assiste à une réunion préparatoire organisée par le Forum européen de la jeunesse.

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Le représentant des jeunes est membre officiel de la délégation nationale et fait une déclaration devant la Troisième Commission de l'Assemblée générale. Il participe aussi à des consultations informelles sur les résolutions relatives à la jeunesse et organise des manifestations parallèles avec d'autres jeunes délégués. Le délégué hollandais reste généralement trois semaines à l'Assemblée générale.

AU RETOUR : Le délégué fait un compte rendu au Ministère des affaires étrangères et au Conseil national de la jeunesse

hollandais. Il participe également à diverses conférences, débats et ateliers et fait des exposés afin d'informer le plus de jeunes possible sur son expérience à la réunion intergouvernementale.

FINANCEMENT : Le Conseil de la jeunesse hollandais prend en charge les frais de voyage à l'intérieur des Pays-Bas. Le Forum européen de la jeunesse rembourse les frais liés à la réunion préparatoire. Le Ministère des affaires étrangères assume les dépenses liées à la réunion intergouvernementale, à savoir le logement, le vol et la nourriture.

DÉLÉGUÉS DE LA JEUNESSE HOLLANDAIS À L'UNESCO ET À LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les délégués participant au Forum de la jeunesse de l'UNESCO subissent le même processus de sélection que ceux qui participent à l'Assemblée générale. Après l'appel à candidatures, les candidats intéressés doivent envoyer une lettre personnelle et un CV. Les candidats préselectionnés sont ensuite convoqués à un entretien avec le Conseil national de la jeunesse hollandais (DNYC). Puis les organisations membres du Conseil de la jeunesse élisent le candidat qu'elles souhaitent avoir comme délégué. Le candidat qui obtient le plus de voix de ces organisations devient le représentant des jeunes à l'UNESCO. Les délégués qui assistent à la Commission du développement social sont également choisis à l'issue d'une série d'entretiens dirigés par le Conseil de la jeunesse. La finale a lieu lors d'un événement consacré au développement durable, où le public élit le/la candidat(e) qu'il souhaite voir représenter les jeunes.

CONTACTS : Pour en savoir plus sur la procédure de sélection et le programme hollandais des délégués de la jeunesse, veuillez consulter le site à l'adresse suivante : www.njr.nl

ROUMANIE

Existe depuis :

2006

Envoie des délégués de la jeunesse à :

L'Assemblée générale de l'ONU et la Commission du développement social

Appel à candidatures :

Fin juillet/début août

Nombre de délégués :

2 (un garçon, une fille; les représentants des jeunes sélectionnés pour l'Assemblée générale participent également à la Commission du développement social)

Durée du mandat :

1 an. Les délégués de la jeunesse sont sélectionnés à la fin d'août

Critères de candidature :

- Avoir la nationalité roumaine
- Avoir entre 18 et 25 ans
- Avoir passé au moins un an en Roumanie sur les trois dernières années
- Être en mesure de passer l'année du mandat en Roumanie

Demande de visa :

Visa G2, par l'intermédiaire du Ministère roumain des affaires étrangères

PROCESSUS DE SÉLECTION : Le processus de sélection est organisé par le Conseil roumain de la jeunesse, en partenariat avec le Ministère des affaires étrangères. Suite à un appel à candidatures, les candidats intéressés envoient leur CV, une lettre de motivation, une lettre de recommandation et un exposé de 1 500 mots sur un sujet donné, en rapport avec la jeunesse. Les meilleurs candidats sont ensuite sélectionnés pour une demi-finale, qui consiste en un entretien réalisé au moyen de Skype sur des thèmes comme les politiques et programmes en faveur de la jeunesse aux niveaux national, européen et international, ainsi que des questions concernant leur parcours scolaire et professionnel.

Les épreuves finales, pour lesquelles six candidats sont retenus, comprennent un débat public avec des négociations sur les domaines prioritaires pour la jeunesse tels que définis dans le Programme d'action mondial pour la jeunesse, et une séance de questions-réponses. Le jury se compose de représentants du Conseil roumain de la jeunesse, du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de la jeunesse et des sports, du Centre d'information des Nations Unies et de plusieurs ONG de jeunes.

AVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Les délégués de la jeunesse prennent part à diverses séances d'information organisées par le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la jeunesse et des sports et le Centre d'information des Nations Unies. Ils assistent aussi à une réunion d'information d'une journée sur les politiques et programmes pour la jeunesse organisée par le Conseil roumain de la jeunesse. En outre, les délégués font des recherches de base sur les questions liées à la jeunesse et tiennent des discussions et des consultations en ligne avec des jeunes de toute la Roumanie. Ils participent également à des discussions en ligne avec d'autres représentants de la jeunesse avant l'Assemblée générale et la Commission du développement social.

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Les jeunes délégués sont membres officiels de leur délégation nationale et participent en qualité de conseillers. Ils font une déclaration devant la Troisième Commission et participent aux négociations informelles sur les résolutions relatives aux jeunes. Ils organisent aussi une manifestation en marge, à la Mission roumaine, et rédigent des rapports de synthèse sur des sujets liés à la jeunesse. Les délégués assistent à la fois à l'Assemblée générale et à la Commission du développement social, pendant deux semaines.

AU RETOUR : À leur retour, les délégués de la jeunesse soumettent un rapport au Conseil national de la jeunesse et rencontrent diverses parties prenantes et ONG qui travaillent sur les politiques en faveur des jeunes. Ils voyagent aussi

dans tout le pays dans le cadre de campagnes d'information, visitent les lycées et les universités, parlent aux jeunes de leur expérience en tant que délégués des jeunes et de l'action des Nations Unies. Ils indiquent également aux nouveaux délégués ce qu'ils ont besoin de savoir.

FINANCEMENT : Le Ministère roumain des affaires étrangères prend en charge l'hébergement pendant les réunions intergouvernementales, tandis que le Ministère de la jeunesse et des sports rembourse les billets d'avion. Les autres frais afférents au rôle de délégué de la jeunesse sont couverts par les délégués eux-mêmes. Le Conseil national de la jeunesse les conseille et les aide à collecter des fonds.

CONTACTS : Pour en savoir plus sur la procédure de sélection et le programme des délégués de la jeunesse roumain, veuillez consulter l'adresse suivante : www.unyouthdelegate.ro

SUÈDE

Existe depuis :

1999

Envoie des délégués à :

L'Assemblée générale des Nations Unies et la Commission du développement durable

Appel à candidatures :

Début novembre

Nombre de délégués de la jeunesse :

2 [un(e) pour l'Assemblée générale, un(e) pour la Commission du développement durable]

Durée du mandat :

1 an. Les délégués sont sélectionnés en février

Critères de candidature :

- Être désigné par une organisation membre du Conseil national suédois de la jeunesse
- Avoir entre 18 et 25 ans
- Parler couramment anglais
- Avoir une connaissance intime et une compréhension des points de vue des jeunes
- Avoir de solides références en matière d'activités avec des organisations de jeunes
- Avoir des connaissances théoriques et pratiques sur le Conseil suédois de la jeunesse (LSU)
- Accepter d'être conseiller technique pour les organisations appartenant au LSU

PROCESSUS DE SÉLECTION : Le processus de sélection est organisé par le Conseil national des organisations suédoises de jeunes (LSU). Ce processus est le même pour l'Assemblée générale et la Commission de développement durable. Suite à un appel à candidatures lancé par bulletins d'informations électroniques du LSU, les organisations adhérant au Conseil national des organisations suédoises de jeunes qui sont intéressées proposent une personne chargée de représenter leur organisation. Pour être proposé, il faut envoyer une lettre de motivation, un CV et une lettre officielle de nomination de l'organisation membre. Les candidats qui se qualifient pour l'étape suivante sont conviés à un entretien téléphonique

avec des membres du conseil d'administration du LSU. Les meilleurs candidats sont alors retenus pour une entrevue en personne. Les candidats définitifs sont choisis par le conseil d'administration du LSU.

AVANT LA RÉUNION INTERGOUVERNEMENTALE : Les jeunes délégués s'entretiennent avec des membres du Ministère des affaires étrangères, du LSU et d'anciens délégués de la jeunesse afin de s'informer sur leur mission aux Nations Unies. Ils effectuent des recherches sur d'anciennes résolutions et sur d'autres renseignements généraux pertinents. Ils rédigent aussi des articles, participent à des conférences et à des réunions préparatoires traditionnellement organisées par le Forum européen de la jeunesse. Les délégués prennent part également à des discussions en ligne avec les autres délégués des jeunes avant la réunion intergouvernementale.

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Le rôle du délégué est d'être spécialiste des idées de la jeunesse auprès de la Mission suédoise, et on lui demande de faire une déclaration devant la Troisième Commission de l'Assemblée générale. Il/elle participe à des consultations informelles sur les résolutions relatives aux jeunes et suit d'autres débats sur des sujets traités durant l'Assemblée générale. Le délégué assiste à l'Assemblée générale pendant deux semaines.

À LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Le délégué de la jeunesse appartient à la délégation officielle mais représente aussi la jeunesse car il fait partie du secteur des grands groupes dans le Groupe des enfants et des jeunes. Il assiste aux réunions de la délégation (et aux réunions de coordination européennes), suit les consultations et contribue aux travaux de la Mission permanente de Suède. Ses tâches (pour le Groupe des enfants et des jeunes) dépendent des priorités du groupe et vont de la rédaction de discours à l'organisation de manifestations parallèles et à l'écriture d'articles.

AU RETOUR : À leur retour, les délégués rendent compte au LSU de l'expérience acquise à la réunion intergouvernementale. Ils voyagent à travers le pays, visitent des écoles et des organisations membres du LSU afin de parler de leur expérience et des effets des résolutions de l'ONU relatives à la jeunesse.

FINANCEMENT : Le Gouvernement suédois et le Conseil national des mouvements de jeunes suédois prennent en charge les dépenses liées à la réunion préparatoire organisée par le Forum européen de la jeunesse. Le Gouvernement suédois rembourse également les frais occasionnés par la réunion intergouvernementale, y compris le coût du billet d'avion, de la nourriture et du logement.

CONTACTS : Pour en savoir plus sur la procédure de sélection et le programme suédois des délégués de la jeunesse, veuillez consulter le Conseil national des mouvements de jeunes suédois (LSU) à l'adresse suivante : www.lsu.se

SUISSE

Existe depuis :

2003

Envoie des délégués à :

L'Assemblée générale de l'ONU, la Commission du développement social, la Commission de la condition de la femme, au Forum de l'Alliance des civilisations, à la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au Forum de la jeunesse organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et au Conseil des droits de l'homme à Genève

Appel à candidatures :

Novembre/décembre

Nombre de délégués de la jeunesse :

3. Chaque année le Conseil national suisse de la jeunesse et le Ministère des affaires étrangères décident des trois conférences auxquelles assisteront les délégués

Durée du mandat :

2 ans. Pendant la première année le délégué a un rôle actif;

il/elle assiste aux réunions intergouvernementales et travaille sur les projets nationaux, parmi lesquels des activités de sensibilisation destinées à informer les jeunes sur l'ONU. Pendant la seconde année, il sert de parrain et de tuteur au futur délégué de la jeunesse.

Critères de candidature :

- Être disponible pendant 2 ans
- Connaître au moins deux des langues nationales (français, allemand, italien ou romanche), une de façon active, l'autre de façon passive, et l'anglais
- Avoir une expérience de bénévolat auprès d'associations de jeunes ou de projets en faveur des jeunes
- Connaître et s'intéresser aux affaires internationales et aux Nations Unies
- Avoir entre 18 et 25 ans
- S'engager à consacrer environ 6 heures par semaine au projet

Demande de visa :

Visa A2

PROCESSUS DE SÉLECTION : Le processus de sélection est organisé par le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ). Suite à un appel à candidatures, les candidats intéressés adressent une lettre de motivation et un CV au CSAJ. Un certain nombre de candidats sont ensuite conviés à un entretien avec des représentants du Ministère des affaires étrangères et du CSAJ, et d'anciens délégués de la jeunesse. L'entrevue consiste en des questions posées en allemand, français et anglais sur les motivations personnelles, l'expérience en matière de bénévolat, les travaux de l'ONU et les problèmes de la jeunesse. À l'issue de l'entretien, trois délégués sont sélectionnés et le Ministère des affaires étrangères, de concert avec le Conseil suisse des activités de jeunesse, décide des réunions intergouvernementales auxquelles assisteront les délégués. En principe, chaque délégué(e) peut assister à une réunion. Le comité de sélection s'efforce de choisir une équipe équilibrée sur le plan des sexes et des langues. Les délégués suivent alors plusieurs séances d'information organisées par le CSAJ, le Ministère des affaires étrangères et d'autres institutions compétentes, qui les préparent à leurs fonctions de délégués et les mettent au fait des problèmes des jeunes et des activités des différents départements dans le secteur de la jeunesse.

AVANT LA RÉUNION INTERGOUVERNEMENTALE : Les délégués de la jeunesse voyagent à travers le pays, rendent visite à des écoles secondaires, à des ONG et à des associations de jeunes afin d'organiser des ateliers, des rencontres et des conférences. Chaque année les trois délégués choisissent un thème commun en rapport avec les problèmes des jeunes et travaillent ensemble à prévoir des activités nationales. Ils préparent également leur prise de position, en liaison avec le CSAJ, rédigent une déclaration pour l'Assemblée générale (si possible), se familiarisent avec les résolutions précédentes relatives à la jeunesse, participent à des dialogues en ligne et assistent à des réunions préparatoires avec la délégation suisse. Le CSAJ apporte un soutien aux délégués tout au long de l'année. Ceux-ci rencontrent des membres du CSAJ tous

les deux mois afin de les tenir au courant de leurs activités en cours. Le délégué qui assiste à l'Assemblée générale participe à une réunion préparatoire habituellement organisée par le Forum européen de la jeunesse.

À LA RÉUNION INTERGOUVERNEMENTALE : Le délégué de la jeunesse est membre officiel de la délégation nationale et travaille sur les questions relatives à la jeunesse. Il/elle participe à des consultations informelles sur les résolutions concernant les jeunes, assiste à d'autres discussions et peut en général faire une déclaration devant la Troisième Commission de l'Assemblée générale. Pendant l'Assemblée générale, le délégué organise un événement en marge et un petit déjeuner de travail à la Mission suisse.

AU RETOUR : À leur retour, les délégués de la jeunesse doivent partager leur expérience de la réunion intergouvernementale lors d'ateliers et de tables rondes avec des ONG, des écoles et des associations de jeunes, ainsi qu'assurer le suivi et rendre compte des débats qui ont eu lieu à la réunion intergouvernementale. Les délégués sont également tenus de soutenir, choisir et parrainer les délégués de l'année suivante.

FINANCEMENT : Le Ministère suisse des affaires étrangères prend en charge certaines des dépenses afférentes aux activités en Suisse, de même que le coût du voyage et de l'hébergement pour la réunion intergouvernementale. Le Conseil suisse des activités de jeunesse rembourse les dépenses afférentes aux projets nationaux. Le CSAJ reçoit des subsides de différentes fondations.

Les délégués de la jeunesse doivent payer une partie de leur indemnité de subsistance, ainsi que les communications téléphoniques lorsqu'ils sont sur la route ou à la réunion intergouvernementale.

CONTACTS : Pour en savoir plus sur la procédure de sélection et le programme suisse des délégués de la jeunesse, veuillez consulter le site du Conseil suisse des activités de jeunesse à l'adresse suivante : www.youthrep.ch

THAÏLANDE

Existe depuis :

2007

Envoie des délégués à :

L'Assemblée générale de l'ONU

Appel à candidatures :

Janvier

Nombre de délégués :

2 (1 garçon, 1 fille)

Durée du mandat :

2 semaines pendant l'Assemblée générale

Critères de candidature :

- Avoir moins de 24 ans
- Avoir une expérience d'activités avec des jeunes
- Avoir des notions d'anglais

Demande de visa :

Visa G2

PROCESSUS DE SÉLECTION : Le processus de sélection est organisé par le Bureau de la coopération internationale, rattaché au Ministère de l'éducation. Le processus commence par un appel à candidatures. Les candidats intéressés doivent présenter un bref exposé écrit sur les droits de l'homme et de l'enfant, une lettre de motivation, un CV, un relevé de leurs résultats scolaires et, s'ils sont étudiants, une preuve de leur inscription. Ceux qui se qualifient pour la phase suivante sont retenus pour une discussion de groupe, au cours de laquelle les candidats doivent débattre d'un sujet inconnu lié aux questions des droits de l'homme en général devant un jury composé de représentants du Ministère de l'éducation, du Bureau de la coopération internationale et d'une ONG. Les meilleurs candidats sont alors convoqués à une entrevue qui comporte des questions sur les Nations Unies à la fois en anglais et en thaï.

AVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Les délégués de la jeunesse rencontrent des membres du Bureau de la coopération

internationale et participent aux activités préparatoires de la délégation avant d'assister à l'Assemblée générale. Ils préparent aussi la déclaration qu'ils feront devant la Troisième Commission de l'Assemblée générale et lisent de la documentation de base sur la jeunesse, comme des rapports, des programmes politiques nationaux et des résolutions antérieures.

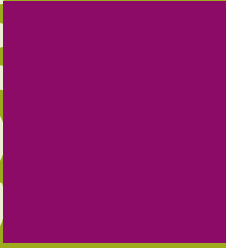
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Les délégués font un discours devant la Troisième Commission, prennent part aux négociations informelles, assistent à des réunions, prennent des notes et organisent des manifestations parallèles.

AU RETOUR : À leur retour, les délégués sont censés faire partager leur expérience de l'Assemblée générale avec d'autres jeunes et rédiger un rapport sur leur expérience.

FINANCEMENT : Le Gouvernement thaï paie le voyage, l'hébergement et l'indemnité de subsistance durant la réunion intergouvernementale.

INFORMATION

**INFORMATIONS
COMPLEMENTAIRES**



**POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS
SUR L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE,
CONSULTER :**

social.un.org/youthyear
facebook.com/UNyouthyear
twitter.com/UNyouthyear

OU S'ADRESSER À :

Programme des Nations Unies pour la jeunesse
2 UN Plaza, 13^e étage
New York, NY 10017, USA

Télécopie : +1-212-963-0111
Adresse électronique : youth@un.org



DELEÉO
JEUN

QUÉBÉC
DE
LA
ESSE





www.social.un.org/youthyear



Nations Unies